



Église de Châlons
N° 20 - Avril 2021

20 rue de l'Abbé Pierre Gillet
51000 Châlons-en-Champagne
Tél. : (+33) 03 26 68 07 03
revue@chalons.catholique.fr

Dépôt légal à parution.
Directeur de la publication : Florent Masson
Rédaction, mise en page : Sandrine Silly
Design : Florent Masson
& Lorena Andrea Reyes Clavijo
Prix au numéro : 1€
Abonnement 12 numéros par an :
classique 12€, soutien 20€.

Photo :
*La future communauté
des 5 Bénédictines à L'Épine,
avec leur Prieure Générale (à droite).*

Éditorial SOS liberté

Voilà un an que nous subissons la crise sanitaire et les contraintes induites. On ne parle que de cela. On finirait presque par se laisser bercer au risque de s'endormir. Mais nous devons rester attentifs : pendant ce temps, le législateur tente de voter des textes aux conséquences graves. Par exemple, au début du mois de mars, le Sénat s'est opposé à un projet de loi en faveur de l'euthanasie et du suicide assisté proposé par des parlementaires qui estiment que c'est le sujet urgent, alors que partout on répète qu'il faut sauver des vies. Ça aurait pu passer comme une lettre à la poste ! Et les députés remettent cela au vote ce 8 avril !

Il y a aussi notre liberté religieuse qui se trouve menacée par un projet de loi « confortant le respect des principes de la république ». L'intention de l'État est de combattre les « séparatismes ». C'est louable, mais tous les cultes risquent de payer les dérives politiques de certains : contrôle de la qualité « cultuelle » par l'Administration, restriction de la liberté d'enseignement, obligation de signer un « contrat d'engagement républicain », contrôle du financement des associations cultuelles, etc.

« Ce n'est pas la religion qui menace la république, mais l'activisme politique exercé au nom d'une religion. »

Les responsables des cultes chrétiens ont fait entendre leur grande préoccupation. Non, la loi de la république n'est pas supérieure à la loi divine. César n'est pas Dieu, et ne peut imposer à tous une idéologie. Ce serait une dérive totalitaire. La loi de Dieu est inscrite dans notre conscience, siège ultime de notre liberté. Il ne s'agit pas de se mettre

« hors la loi », mais de bien considérer que la loi de Dieu reste l'ultime mesure de toute loi humaine. Sinon, l'Église nous enseigne que l'objection de conscience est légitime.

Ce n'est pas la religion qui menace la république, mais l'activisme politique exercé au nom d'une religion. Ne nous trompons pas de cible. Faire de la loi de séparation une loi de supervision et de répression constitue un vrai danger aujourd'hui.

La lecture de la déclaration du Concile Vatican II « Dignitatis Humanae » sur la liberté religieuse sera bénéfique à chacun : « Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être exempts de toute contrainte de la part tant des individus que des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte qu'en matière religieuse nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres. » (§2)



✠ François TOUVET
Évêque de Châlons

Sommaire

Infos locales : p.2

- Mes chers Théophiles

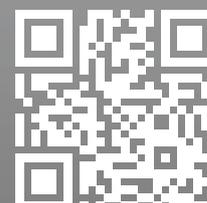
Officiel : p. 2 et 3

- Nomination
- Assemblée plénière
- Calendrier des confirmations
- Communiqué du Jeudi-Saint

Infos nationales p. 4

- À quoi servira la quête du Vendredi-Saint ?

Retrouvez les archives sur :
eglise-chalons.fr





Mes chers Théophiles !



Après la lettre pastorale “Prophètes de l’Espérance”, et le livret de carême “Traverser le désert en Prophètes de l’Espérance”, le diocèse de Châlons vous propose le livret « Mes chers Théophiles », un parcours pour faire Église et vivre du Ressuscité. Préparé par le père Jacques Wersinger, s’appuyant sur les Actes de Apôtres, il prolongera l’expérience des « oasis », pour lire, réfléchir, partager en équipe durant le temps pascal. De Pâques à la Pentecôte, seul ou idéalement en groupe, en famille, entre voisins, en présence ou à distance, vivez des temps forts autour de la Parole de Dieu, d’un temps de prière, de conseils simples.

Demandez gratuitement cet ouvrage à votre paroisse.



Nomination

Le pape François a nommé, samedi 20 mars 2021, Monseigneur Gérard Le Stang, évêque d’Amiens suite au transfert de Monseigneur Olivier Leborgne au siège d’Arras en septembre 2020. Jusqu’à présent, Monseigneur Gérard Le Stang était curé de la paroisse Notre-Dame du Folgoët- Abers -Côte-des-Légendes. Son ordination aura lieu le jeudi 13 mai à la cathédrale d’Amiens.

Assemblée plénière des évêques, du 23 au 26 mars 2021. Communiqué final (Extraits)

Écologie intégrale : Troisième séquence (depuis novembre 2019), sur le thème « Produire et créer : quelle empreinte ? »

La Ratio (nouveau document pour la formation des futurs prêtres) : les évêques ont été invités à en travailler une déclinaison pour les séminaires et lieux de formation de leur pays. Celle intégrant les derniers changements a été votée. Le texte sera prochainement disponible.

Les finances de l’Église : Marquées par le choc subi en 2020 notamment à cause de la pandémie, une réflexion est menée sur les initiatives à prendre : relance pastorale des appels aux dons, réduction des charges, notamment immobilières (50% des dons) ;



CONFÉRENCE
des évêques
de FRANCE

mutualisations au niveau national ou paroissial. Les évêques soulèvent l’importance des économistes diocésains et du travail de conseil et de contrôle exercé par de très nombreux bénévoles qualifiés.

La lutte contre la pédophilie : Les évêques de France ont voté 11 résolutions couvrant les champs de la responsabilité, la dimension mémorielle, la dimension financière, la prévention, l’accompagnement des auteurs mais aussi les moyens structurels de prise en charge et de suivi de leurs décisions. Ils ont aussi décidé collectivement d’adresser une Lettre des évêques de France aux catholiques sur la lutte contre la pédophilie dans le but d’expliquer leurs mesures et d’engager tout le Peuple de Dieu dans cette démarche de reconnaissance, de vigilance et de soutien aux personnes victimes.

Élections : Mgr François Touvet est élu Président du Conseil pour la communication comme successeur de Mgr Norbert Turini, évêque de Perpignan.

Calendrier des confirmations dans le diocèse

- Samedi 15 mai à Épernay
- Samedi 22 mai à Épernay
- Dimanche 23 mai à la cathédrale (adultes)
- Dimanche 6 juin à la cathédrale
- Dimanche 13 juin à Épernay
- Dimanche 20 juin à Suippes
- Samedi 3 juillet à Sainte Ménéhould

Communiqué de Monseigneur Touvet du Jeudi-Saint 2021

“Ayez la joie de l’espérance, tenez bon dans l’épreuve, soyez assidus à la prière” (Rm 12,12).

Frères et sœurs du diocèse de Châlons,

Au moment où nous entrons dans la célébration du mystère pascal, cœur de notre foi et cause de notre joie, nous devons mettre en application de nouvelles mesures sanitaires qui renforcent les restrictions, dans le but de lutter, comme depuis un an, contre le Covid 19 et ses différents variants. Nous espérons sortir enfin de cette situation pesante. Il nous faut redoubler de courage et d’espérance.

Aucun de nous ne peut se réjouir de la situation, ni prédire quand tout cela va s’arrêter. Nous ne pouvons qu’espérer, garder notre joie chrétienne, et vivre dans la prière et la charité active. Nous avons une pensée toute particulière, et nous assurons de notre prière et de notre disponibilité les malades, leurs familles, les soignants, les enseignants, tous ceux que la crise mobilise, mais aussi tous ceux qu’elle prive une fois encore de leur activité et de leurs ressources. À tous, l’Église offre le soutien de son accueil et de son amitié.

Nous avons préparé, avec cœur et confiance, un certain nombre de rendez-vous qui se trouvent naturellement impactés par la situation actuelle. Nous avons bien compris aussi, avec la fermeture des écoles, la nécessité de freiner la propagation du virus chez les jeunes.

Après avoir réfléchi et consulté, voici donc un certain nombre de décisions que, en toute conscience, je vous demande de recevoir avec simplicité de cœur et abandon. Merci à ceux et celles qui ont tant travaillé et dont les efforts semblent anéantis : que chacun soit assuré ne pas avoir œuvré en vain.

Calendrier diocésain

Sont annulés :

- Les rencontres des jeunes confirmands du vignoble prévues les 10 et 16 avril ;

- La rencontre des confirmands adultes prévue le 17 avril à L’Épine ;
- Le pèlerinage diocésain à Lourdes, prévu du 24 au 29 avril pour les adultes et les jeunes.



Sont reportées à une date inconnue à ce jour :

- La Journée diocésaine de la jeunesse, prévue le 8 mai ;
- La journée des personnes séparées et divorcées prévue le 11 avril.

Est reporté à une date connue :

Le pèlerinage diocésain à L’Épine du 9 mai se fera le 15 août, jour de l’installation des Bénédictines du Sacré Cœur de Montmartre à L’Épine. Un « e-pèlerinage » sera proposé en ligne le 9 mai avec la participation des Bénédictines.

Sont maintenus à ce jour :

- La messe avec les néophytes le dimanche 11 avril à L’Épine ;
- La rencontre des jeunes confirmands de Châlons le 11 mai ;
- Les confirmations d’adultes à la cathédrale le 23 mai ;
- La journée des LEME le 10 juin ;
- Le pèlerinage diocésain à Montmartre le 19 juin ;
- Les confirmations de jeunes : les 15 et 22 mai à Épernay, le 6 juin à la cathédrale, le 13 juin à Épernay, le 20 juin à Suippes.

Bien entendu, nous restons attentifs et prendrons les décisions nécessaires en cas d’évolution de la situation, dans un sens ou dans l’autre.

Les enfants et les jeunes : dispositions applicables dès samedi soir jusqu’au 3 mai inclus

Toutes les activités pastorales en présence dans nos locaux (caté, aumônerie, messes d’enfants, même dans les églises) sont suspendues. Chacun est invité à trouver des activités de substitution au moyen des outils numériques. Le Sedicom se tient à la disposition de tous pour aider à imaginer et mettre en œuvre de tels dispositifs, comme lors des deux précédents confinements.

L’Église et l’Enseignement catholique peuvent toutefois participer à la garde des enfants du personnel soignant mobilisé, comme cela s’est fait lors des deux premiers confinements.

Les lieux d’Église : dispositions applicables dès samedi soir jusqu’au 3 mai inclus

Presbytères et évêché restent ouverts aux heures habituelles, sauf précisions contraires, mais prioritairement pour de l’accueil individuel. Dans tous



les cas, les réunions ne rassembleront pas plus de 6 personnes, y compris à la salle Odette Prévost à L'Épine. On préférera les réunions en ligne, et il ne saurait y avoir de rassemblement de plus de 6 personnes.

Le culte

Rien ne change par rapport aux conditions précédentes, le caractère constitutionnel de la liberté religieuse ayant été rappelé deux fois par le Conseil d'État : les célébrations religieuses sont autorisées, en journée, à des horaires permettant de revenir chez soi avant le couvre-feu, et en respectant les gestes barrière (gel hydroalcoolique, port du masque, communion dans la main bien ouverte et à plat).

Mariages, baptêmes, obsèques, messes, sont soumis aux mêmes consignes : deux places vides entre deux personnes ou familles vivant sous le même toit, un rang sur deux.

Pour les mariages et les baptêmes, on rappellera aux personnes que, malheureusement, ils ne doivent pas être suivis d'un rassemblement familial de plus de 6 personnes.

Toute personne devant se rendre dans une église à plus de 10 km de son domicile devra se munir d'une autorisation dérogatoire et cocher la case n°4 : « Établissement culturel ou lieu de culte ».

Il est demandé à tous de respecter ces obligations, chacun engageant l'Église entière par son comportement.

Nous pouvons, en ces temps de limitation de notre liberté de rassemblement et de circulation, présenter nos souffrances au Seigneur, lui offrir notre patience et redoubler de charité, particulièrement envers les personnes malades et isolées. Nous pouvons aussi prendre mieux conscience de la situation de tous ceux et toutes celles de nos frères et sœurs, qui sont ordinairement privés de liberté et auxquels nous ne sommes pas toujours attentifs.

Que la joie de la résurrection habite nos cœurs. Que la lumière du matin de Pâques éclaire notre Route. Que le Seigneur soit avec vous ! Prions les uns pour les autres.

Je vous redis vouloir, dans ces temps compliqués, être « tout à tous », et je vous bénis.

+ François Touvet
Évêque de Châlons

À quoi servira la quête du Vendredi-Saint ?



« Comme chaque année, une quête en faveur de la Terre Sainte s'est faite dans toutes les églises catholiques le Vendredi Saint » rappelle le cardinal Leonardo Sandri, préfet de la Congrégation pour les Églises orientales, dans une lettre adressée le 10 février aux évêques du monde entier. Son appel à la solidarité envers les Églises d'Orient donne particulièrement l'alerte cette année sur la situation dramatique dans laquelle se trouvent beaucoup de communautés chrétiennes à cause de la pandémie.

Une terre éprouvée

En effet, la Terre Sainte s'est trouvée littéralement vidée de ses pèlerins et il faudra une collecte géné-

reuse pour éviter que les chrétiens de ces terres ne soient tentés de l'abandonner. Le cardinal Sandri le souligne : « Les chrétiens d'Orient expérimentent l'actualité du martyr et souffrent de la précarité de la paix ou de son absence. Leur exode incessant en est le signe le plus inquiétant. Au milieu de cette situation, quelques signes positifs sont insuffisants pour renverser la douloureuse tendance à l'émigration chrétienne qui appauvrit cette région de ses forces vitales que constituent les jeunes générations. »

Un rapport intense entre matériel et spirituel

Il ajoute : « il nous appartient donc de nous unir au Pape pour encourager les chrétiens de Jérusalem, d'Israël et de Palestine, de Jordanie et des pays orientaux environnants (...) cette collecte demeure, partout, la voie ordinaire pour promouvoir la vie des chrétiens de Terre-Sainte. » Il rappelle l'invitation à « aller au-delà du geste matériel pour arriver à une vraie spiritualité ancrée dans la Terre de Jésus (...), à considérer avec gratitude cette Terre où Jésus est né, a vécu et s'est donné lui-même pour nous tous ».

À qui va cette quête ?

L'association « Pro Terra Sancta » est l'organisation à but non lucratif qui réalise des projets pour le soutien aux communautés locales, pour l'aide dans les situations d'urgence humanitaire et pour la conservation du patrimoine culturel.

Pour faire un don : proterrasancta.org